

Et nous ne saurons jamais non plus qui a menacé de révocation le commissaire Dhubert pour avoir manqué à M. Garfoukel.

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUT. 02-71. BERG. 40-51
Après 9 heures : GUT. 59-59

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS
1 An 18 fr. 6 Mois 9 fr. 3 Mois 4 fr. 50 1 MOIS 1 fr. 50

Compliment pour la Saint-Jules

*Toi que célèbrera quelque futur Plutarque,
Jules (comme César), censeur (comme Caton)
Epoux d'Anastasia, ô quatrième Parque,
Roi trop barbu du sombre Hadès (comme Pluton) ;*

*O toi dont les ciseaux, sans peur et sans rancune,
(Comme ceux de Fulbert et ceux de Dalila)
Ont coupé le meilleur, tu es (comme la lune)
L'astre des nuits à qui nul ne dit : Halte-là !*

*Jules, toi par qui tout et passe et lasse et casse,
Toi qui, pour entraver les complots des pervers,
Echoppas tant de prose, au moins fais-moi la grâce
De m'épargner ici... puisque j'écris en vers.*

*Toi, l'Homme qui réprime, et comprime, et supprime
Tout ce que l'on imprime, épargne-nous encor,
Et nous allons tresser, Jules Censorissime,
Pour ton Anastasia une couronne d'or.*

*Le vulgaire disait : « Ces blancs sont ridicules...
Ne tirons-nous jamais un article en entier ?...
S'il n'est pas en entier, c'est par la faute à Jules ;
S'il y a tous ces blancs, c'est la faute à Gautier. »*

*Jules, laisse-les dire, et poursuis ta carrière.
Mets en petits morceaux tous nos meilleurs auteurs ;
Fais-en des confettis, et coupe la lumière
(Comme dit l'autre) à tes obscurs blasphémateurs.*

*Un penser lancinant s'agite sous ton crâne :
« Ils n'avaient donc jadis ni Censeur, ni ciseaux
Au temps du roi Midas et des oreilles d'âne ?
Qu'est-ce qu'on attendait pour couper ces roseaux ? »*

*Ta férule s'étend sur toute la nature.
Tout ce qui voit le jour, tûle fauches bientôt ;
A nos lecteurs, c'est toi qui doses la pâture ;
« Nil humani a te alienum puto. »*

*Ta barbe a son secret, tes ciseaux leur mystère,
Mais ton plan génial est savamment conçu :
Tout ce qu'il fallait dire, il a fallu le taire.
Ce qu'il fallait savoir, nul ne l'a jamais su.*

*Grâce à toi, tout grief demeure inaperçu
Et c'est ainsi que tout va bien sur cette terre
Un mal dissimulé, c'est un mal salutaire.
Un coup de pied occulte, on ne l'a pas reçu.*

*Sans reproche, pour nous, tu ne fus guère tendre...
Mais quoi ! tu poursuivais ton chemin sans entendre
Le murmure flatteur soulevé sous tes pas ;*

*Tu fus ici, parfois, cliché pour l'amour d'Elle...
Nos petits-fils diront, en la voyant si belle :
« Quelle est donc cette barbe ? » et ne comprendront pas...*

G. de la Fouchardière

Cartes sur table, messieurs du Cartel

A la bonne heure ! La censure aidant, le public finira par y voir clair...

En touchant hier un premier mot de la campagne menée subrepticement pour obtenir l'abrogation de l'article 419, je n'ai pas cité les propos chuchotés par M. Pinot, secrétaire général du Comité des Forges, « dans le sein » ténébreux des commissions parlementaires. Ce sont là, paraît-il, des confidences que le seul Couyba aurait qualité pour recueillir. Grand bien lui fasse ! Qu'il continue à garder jalousement ces pauvres secrets de la défense métallurgique.

Pour en avoir le cœur net, il nous suffirait de relire, dans le Temps du 23 mars, le compte-rendu de la première séance de la « commission constituée par l'association nationale économique pour l'examen de la question des ententes et des cartels ». Le président de cette réunion était un autre ancien ministre, M. Guist'hau, et il a fait ressortir, nous dit le

Temps, la situation difficile dans laquelle la législation actuelle met nos industriels et nos commerçants vis-à-vis de leurs concurrents étrangers ».

Et le Temps prête à M. Guist'hau ces paroles précises :

Alors que le principe presque général dans le monde est celui de la liberté d'association commerciale, la loi française et notamment l'article 419 du Code pénal viennent toujours entraver chez nous les efforts féconds dont cette liberté, sagement réglée, serait susceptible.

N'observons pas que l'article 419, en interdisant la « coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée » a justement pour objet d'assurer « la concurrence naturelle et libre du commerce » (ce sont les termes mêmes de la loi). M. Guist'hau nous répondrait avec raison que le vocable liberté est le plus élastique de notre langue et qu'il n'en est point qui ait été prêt à plus d'équivoques, ou même, si l'on préfère, à de plus innombrables jeux de

mots. Quel que soit le point de vue auquel on se place, on peut donc indifféremment attaquer ou défendre l'article 419 au nom de la liberté.

Tout ce qu'il faut retenir pour l'heure de la thèse de M. Guist'hau, c'est qu'elle est soutenue publiquement par un homme qui a le courage de son opinion. C'est bien : ça nous change.

Nous nous permettrons d'adresser le même compliment à M. Maurice Ajam, qui, dans l'Information, aborde incidemment le même sujet de la manière suivante :

Les industriels allemands, unis en de vastes associations corporatives, vendaient à perte leurs marchandises pour assommer leurs concurrents français. Ils ne parvenaient à ce résultat qu'en organisant des caisses communes, des comités de vente, des cartels.

En France, les hommes qui vivaient de la même industrie, n'avaient guère de contact entre eux. A part de rares exceptions (dans la métallurgie par exemple) chacun tirait de son côté...

En Allemagne, l'œuvre d'expansion a été presque toujours le fait d'associations entre des particuliers qui voyaient avec raison dans la satisfaction de l'intérêt général la satisfaction de leur intérêt personnel.

C'est en ce sens qu'il conviendra de réformer notre manière de voir et d'agir...

M. Maurice Ajam nous laisse-t-il entendre, lui aussi, qu'il est devenu indispensable d'abroger l'article 419 ? Est-ce bien du système des cartels qu'il attend, au lendemain de la guerre, la prospérité économique de notre pays ?

On sait que le « cartel » est une fédération des producteurs qui s'entendent pour fixer arbitrairement et imposer aux consommateurs les prix de leurs produits. Il n'est pas douteux que le cartel fut aux mains des Allemands un puissant outil de conquête. S'en trouveraient-ils toujours bien ? C'est une question à laquelle on ne peut répondre que par des faits, et la réponse n'est rien moins que rassurante. Mais une autre question prime celle-là, et c'est de savoir si la pratique du cartel ne présuppose pas toute l'organisation allemande, à commencer par le Kaiser. Est-il possible d'adapter ou d'accommoder le cartel à nos idées, à nos sentiments, à nos besoins, à nos habitudes ? Est-il conciliable avec notre goût de la liberté, avec toute l'économie de notre machine démocratique ?

En vérité, je ne le crois pas ; je vois très bien en revanche par où le cartel servirait les intérêts, avoués ou inavouables, d'une bande de « profiteurs » qui n'ont pas attendu la guerre pour confisquer le marché français. Mais la prospérité de quelques industriels n'est pas toujours la prospérité d'une industrie, et la prospérité d'une industrie ne fait pas celle du pays, quand elle n'est due qu'à la méconnaissance et au mépris des autres intérêts nationaux.

Prenons garde ici de commettre au point de vue économique l'erreur que nous avons commise au point de vue intellectuel après 1870. On eût dit que notre mentalité de vaincus ne concevait plus d'autre idéal que la parodie du vainqueur. C'était le temps où, malgré les indignations et les colères des quelques humanistes demeurés fidèles à nos meilleures traditions, la philologie allemande empoisonnait notre Université. Nous commençons à réagir contre cette sottise boche, aggravée par la sottise d'une imitation plate, et, sous la croûte lourde, mais fragile de la discipline germanique, nous retrouvons déjà l'esprit français, fin, clair et vif.

Après la libération de notre enseignement supérieur, allons-nous recommencer la même bêtise dans le commerce et l'industrie ?

Non, quoi qu'on chuchote dans les coins — que ce soit au Sénat, à la Chambre de commerce ou à la Société de géographie, — ne doutons pas du bon sens national. Dès que le pays sera instruit de ces

mesquines intrigues, il en aura tôt fait justice, et les prétentions arrogantes d'un Weindel, d'un Pralon ou d'un Pinot ne seront accueillies que par un éclat de rire ou un haussement d'épaules.

Soyez tranquilles : c'est par des moyens français que nous referons demain la grande France.

Gustave Téry

AUTOUR DU MORT-HOMME

Les Communiqués

15 heures

A l'ouest de la MEUSE, le bombardement a continué violent au cours de la nuit, particulièrement dirigé sur la cote 304.

L'attaque lancée hier par l'ennemi, en fin de journée, sur le MORT-HOMME, et qui a été repoussée dans son ensemble, a permis aux Allemands de pénétrer sur une longueur de 500 mètres environ dans notre tranchée avancée de la cote 295.

Nous avons fait une centaine de prisonniers.

A l'est de la MEUSE, lutte très vive au cours de la nuit dans le petit bois de la FONTAINE-SAINT-MARTIN (est de VACHERAUVILLE).

Nous avons progressé dans les boyaux ennemis au sud du village de DOUAMONT.

En WOËVRE, bombardement des villages au pied des COTES-DE-MEUSE.

Il se confirme que la journée du 9, dans la région de VERDUN, marque la première grande tentative d'offensive générale de l'ennemi, s'étendant sur un front de plus de 20 kilomètres.

Nos adversaires, qui n'ont obtenu aucun résultat appréciable en regard surtout aux efforts déployés, ont subi des pertes dont témoignent les cadavres amoncelés devant nos lignes.

Aucun événement important à signaler sur le reste du front.

23 heures

Dans la région de ROYE, une forte reconnaissance ennemie a été dispersée par notre fusillade, avant d'avoir atteint nos fils de fer, au nord d'ANDÉCHY.

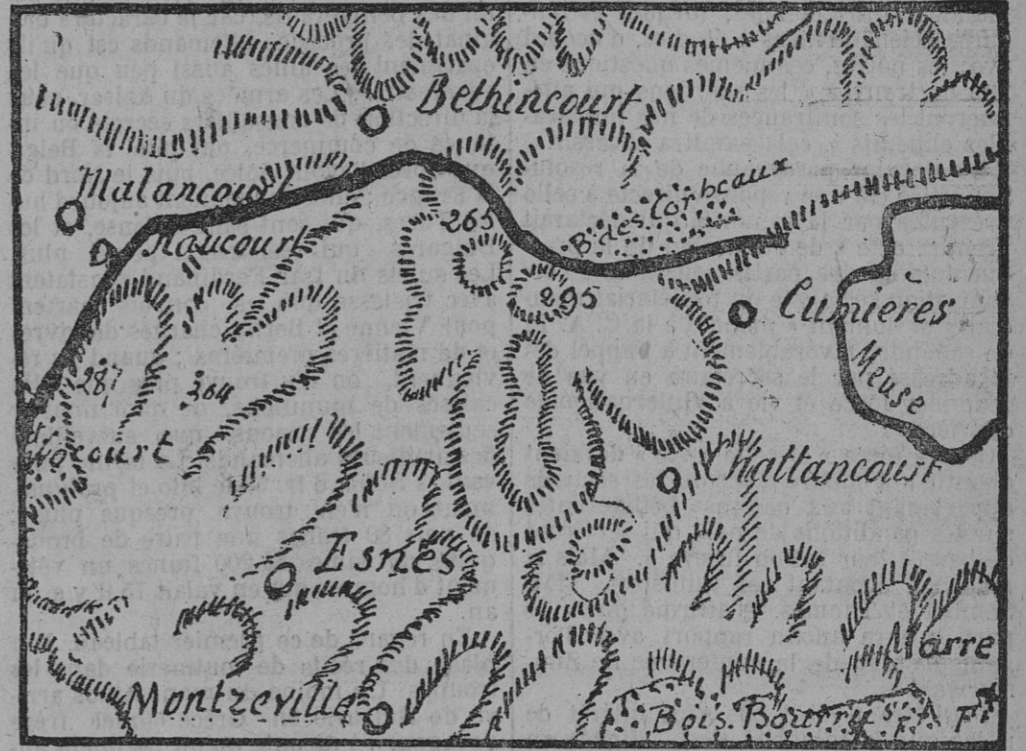
En ARGONNE, notre artillerie a causé de sérieux dégâts aux organisations allemandes au nord de LA HARAZÉE. Nous avons canonné énergiquement la partie du bois d'AVOCOURT occupée par l'ennemi.

A l'ouest de la MEUSE, le bombardement a continué avec une intensité croissante au cours de la journée. Vers midi, les Allemands ont lancé une attaque, débouchant de la région HAUCOURT-BETHINCOURT, sur nos positions au sud du ruisseau de FORGES. Malgré la violence des assauts qui ont coûté des pertes très sérieuses à l'ennemi, notre ligne n'a pas bougé dans son ensemble. Sur notre front LE MORT-HOMME-CUMIÈRES, des tentatives d'attaques consécutives à une intense préparation d'artillerie ont été arrêtées par nos tirs de barrage.

A l'est de la MEUSE, très violent bombardement de la cote du POIVRE. L'ennemi, en fin de journée, a attaqué à plusieurs reprises nos positions du bois de LA CAILLETTE. Il a été partout repoussé.

En WOËVRE, assez grande activité de l'artillerie.

Journée relativement calme sur le reste du front.



Après avoir résisté pendant toute la journée du 9 aux attaques les plus violentes dirigées contre eux, les défenseurs du Mort-Homme ont fini par céder un peu de terrain sur le sommet 295, à la tombée de la nuit.

On nous dit que les pertes subies par l'adversaire ne sont pas en proportion avec le léger progrès accompli. Soit. Il ne faudrait cependant pas toujours trouver prétexte à réjouissance, quand on a perdu 500 mètres, parce qu'on n'en a pas perdu 1.000. J'avouerais donc avoir été beaucoup plus satisfait, hier soir, quand on m'a annoncé que toutes les tentatives dirigées contre cette hauteur avaient été refoulées.

Je ne prendrai pas non plus aujourd'hui au tragique les vicissitudes d'un combat qui ont amené un bataillon ennemi sur le point en question. J'ai indiqué les raisons de l'acharnement des Allemands contre ce mouvement de terrain : empêcher les attaques débouchant de Louvemont et de la cote du Talon d'être prises d'enfilade ou à revers.

Mais pour que ce résultat fût complètement obtenu, il faudrait que le Mort-Homme tombât tout entier entre leurs mains. Or le mouvement de terrain se prolonge par une ligne de crêtes, longue de quatre kilomètres, jusqu'au Bois Bourrus. Ils n'en sont donc pas au bout.

Rien ne dit que nous ne resterons pas face à face sur ce sommet, comme nous le sommes déjà à Vauquois, sur l'Hartmannswellerkopf, et en tant d'autres endroits. Enfin, tant que nous serons maîtres de la cote 304, à l'ouest, l'installation de l'adversaire sur le Mort-Homme sera toujours très précaire. Il faut donc s'attendre encore à des efforts considérables contre cette cote 304, point qui ne cesse, d'ailleurs, d'être bombardé.

Comptons sur l'énergie de nos troupes pour opposer la, comme ailleurs, toute la résistance nécessaire.

Général Verraux

LA GUERRE AÉRIENNE

Dans la journée du 8 avril, un de nos pilotes a abattu, dans la région de Verdun, au cours d'un combat aérien, un fokker qui est tombé dans nos lignes, près d'Esnes.

Dans la journée du 9, un autre fokker a été abattu par les tirs de nos canons spéciaux. L'appareil est tombé en Woëvre, dans les lignes allemandes.

Un troisième fokker a atterri dans nos lignes, en Champagne. L'appareil est intact ; le pilote a été fait prisonnier.

Hier après-midi, un avion allemand a survolé Nancy et a lancé deux bombes qui n'ont causé que des dégâts matériels peu importants.

APRÈS LE CONSEIL NATIONAL SOCIALISTE

Ce « Conseil national » n'a pas fait long feu. Les nouvelles apportées par le communiqué de onze heures, qui annonçaient les combats de la journée, ne furent pas sans influencer les délégués socialistes qui ajournèrent à une autre fois et la question de la participation ministérielle et celle, plus sérieuse encore à leurs yeux, du « cas Hervé ».

Il est vrai que le « cas » du directeur de la Victoire avait été jugé sans débat, malgré les protestations de l'inculpé qui avait insisté pour obtenir la priorité sur la délicate question de la reprise des relations avec les « frères » austro-allemands. Le Conseil national n'a-t-il pas confirmé purement et simplement la décision prise par la C. A. P. dans sa séance du 5 avril, et ainsi conçue :

La C. A. P. rappelle à tous les adhérents du Parti qu'en formant des organisations intérieures au Parti, en dehors des règles statutaires des fédérations, comme en adhérant à une autre organisation politique, ils se mélangent en opposition avec les statuts du Parti dont ils encourraient le contrôle.

On n'est pas plus formel. Et cet avertissement donné aux « suiveurs » possibles n'en est pas moins une menace directe pour le « meneur ». Ainsi, Hervé est prévenu : hors du P. S. U., point de salut... socialiste.

Quant aux « relations » avec les « camarades » austro-boches, elles ne seront pas reprises pour l'instant, — nous l'avons déjà dit — malgré les intrigues du secrétaire du bureau socialiste international, le député belge Huysmans, très nettement combattues par le citoyen Destrée, un autre parlementaire de Charleroi.

Les « conditions prévues » par le congrès du 25 décembre dernier n'étant « pas encore réalisées », le Conseil donne un certificat de bonne conduite au citoyen Huysmans, dont il « reconnaît les efforts pour s'acquitter de sa mission ».

Et, pour faire plaisir à tout le monde, le Conseil « enregistre » également que « l'affirmation d'une minorité distincte en Allemagne est de nature, suivant la résolution du 25 décembre, à abréger le délai » dans lequel l'action internationale du socialisme pourra de nouveau sur ces bases fermes et précises, s'exercer pour le bien des peuples ».

L'invitation « aux camarades » ennemis étant encore accentuée, une nouvelle question se pose pour les socialistes de France et d'ailleurs :

Le Conseil national, convaincu que la paix posera des problèmes économiques redoutables, pense que l'examen doit en être fait au préalable tant par les groupes socialistes des pays belligérants que par ceux des neutres, afin de rechercher les solutions qui n'aggraveront pas et au contraire atténueront les souffrances de la classe ouvrière.

Que les fédérations françaises mettent ces problèmes à leur ordre du jour, personne n'y verra d'inconvénient, au contraire, mais que les fédérations allemandes, autrichiennes, turques et bulgares soient invitées à étudier, d'accord avec les nôtres, ces mêmes questions en vue de trouver « les solutions qui atténueront les souffrances de nos implacables ennemis », cela paraît excessif.

Le dernier paragraphe de la résolution votée est une réponse directe à celle présentée par la minorité qui déclarait prendre acte « de l'adhésion de la presque totalité des partis constituant l'organisation socialiste du prolétariat mondial » et donnait à la C. A. P. de répondre favorablement à l'appel déjà adressé par le secrétaire en vue de redonner force et vie à l'Internationale ouvrière ».

Cette « force » et cette « vie » devaient aboutir « à mettre d'accord les sections appartenant aux nations belligérantes sur les conditions de paix qui serviront de base à leur action future ». Mais la majorité, écoutant ses ministres, MM. Sembat et Thomas, a affirmé que « le parti n'aura aucun rapport avec l'organisme issu de la conférence de Zimmerwald ».

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de noter que la minorité s'est effritée au moment du vote. Tandis qu'on appelait nominale les fédérations, les délégués ont pu se rendre compte, après les réponses des premiers départements, de leur infériorité ; et, plus encore par crainte d'un échec que par discipline, ils se sont ralliés à la motion présentée par le bureau. Ce brusque revirement ne fut pas la moindre surprise des partisans de la reprise des affaires avec l'ennemi.

POUR SE RAPPROCHER

J'éprouve le besoin d'envoyer quelques mots d'amitié aux Russes. Avez-vous remarqué que nos grands journaux « à fil spécial » sont presque muets sur la Russie ? Ils commentent ses succès militaires, mais, de la vie intérieure, de la vie morale si intense chez nos alliés de la première heure, rien, ou moins que rien.

Avec nos frères anglais et italiens, il y a eu, pour ainsi dire, transfusion du sang. Les moindres battements de leurs artères se transmettent aux nôtres, comme si Londres, Rome et Paris n'étaient plus que les trois cerveaux d'un même cœur.

Cependant, l'opaque écran allemand

continue à s'interposer entre le tsar et nous : sa capitale nous apparaît lointaine, comme noyée dans des brouillards glacés, derrière des steppes de neige. Et notre censure (extraordinairement timorée dès qu'on veut parler des choses russes) achève d'épaissir autour d'elle un mur de silence.

Or, puisque je me mets à penser aux Russes (à travers l'affreux monde allemand qui nous sépare), avec une affection si fraternelle, dirai-je l'idée qui m'est venue ? Elle n'a rien de révolutionnaire, idée d'amoureux plutôt que de politique ou de diplomate ! Voici : aucune audace n'est pour effrayer un tsar qui a osé s'attaquer à l'alcoolisme. Je vais lui proposer une audace beaucoup moindre : changer de place sa capitale !

Achevez, ô tsar victorieux, l'idée qui vous a fait débaptiser Pétersbourg en Pétrograd, quand vous voulûtes symboliser ainsi l'effort de l'homme russe pour se délivrer de l'influence et de la bureaucratie allemandes ! Quittez à la fois les glaces de la Néva et les brumes de la Baltique ! Allez vers un esprit nouveau et vers un soleil plus chaud. Où ? Mais sur la rivière paradisiaque de la Crimée !

Demain, quel que soit le sort futur de Constantinople, le débouché de la mer Noire sera libre. Là-dessus, Alliés et Neutres sont d'accord. Quelle belle capitale alors pour une Russie neuve qu'une Sébastopol rebâtie à sa taille, loin de l'oppressif voisinage prussien, affranchie du cul-de-sac baltique, au bord de la mer ensoleillée qui baigne les rives de France et d'Italie !

Je supplie Anastasie de ne pas s'effaroucher. Le quai d'Orsay, où je ne mets jamais les pieds, ne sera pas compromis. Mon idée n'engage que moi.

S'il fallait transporter Paris à Marseille pour mieux l'affranchir du contrôle germanique, nous trouverions assez naturel qu'un ami nous le conseillât. J'en fais autant. Je jette aux Russes une idée qui me passe par la tête, et par le cœur, car nous les aimons bien. Si elle ne vaut rien, n'en parlons plus.

Maurice de Waleffe

Ces pauvres Bulgares !

Il nous vient des Balkans une série de nouvelles si visiblement concordantes qu'on les croirait distribuées par une commune direction aux télégraphes complaisants de plusieurs capitales. L'intention, qui en est claire, est d'apitoyer sur les malheurs de Sofia la sensibilité des braves gens de l'Entente ; c'est une veine qui a tellement rendu déjà que les exploiters l'estiment inépuisable.

Nous voulons bien admettre que les Bulgares souffrent de la guerre ; ils souffrent d'autant plus que l'Allemagne est un des belligérants, car le caractère original des procédés allemands est qu'ils épargnent les alliés aussi peu que les adversaires. Les armées du kaiser, sous la direction de conseillers secrets ou infimes de commerce, ont pillé la Belgique après l'avoir violée, puis le Nord de la France ; elles rançonnent aujourd'hui les Turcs, qui sont sans défense, et les Bulgares qui résistent à peine plus. Les sujets du tsar Ferdinand constatent avec tristesse que les convois partent pour Vienne et Berlin chargés de vivres et de matières premières ; quand ils reviennent, on n'y trouve plus que des caisses de munitions, de quoi nourrir seulement les canons, que surveillent des artilleurs allemands. La farine pure va, à Sofia, 6 fr. 50 le kilo et pratiquement on n'en trouve presque plus ; on paie 80 francs une paire de brodequins de dame, et 200 francs un vêtement d'homme qui en valait 75 il y a un an.

En regard de ce premier tableau, l'on place des récits de mutinerie dans les troupes. Un moine du mont Athos arrivé de Bulgarie en Grèce (quel frère voyageur !) raconte qu'un régiment aurait massacré ses chefs, ainsi qu'un officier de police ; un déserteur rapporte que ses camarades meurent de la dysenterie et sont chaque jour plus irrités contre le commandement allemand. Pour un peu, nous apprendrions que le kaiser a été pendu en effigie dans des casernes bulgares et que l'armée est prête à expulser... même le tsar Ferdinand... « Qu'ils s'accordent entre eux ou se gourdiment, qu'importe ! »

Autre artifice : on ne néglige pas les démarches d'intimidation ; elles sont destinées aux Grecs, que l'on ne redoute guère, et, sous une forme plus expressement militaire, aux Roumains avec qui l'on compte davantage : mouvements de troupes du côté de Varna, concentration d'une flottille bulgare dans les ports du Danube, et d'artillerie lourde autour de Roustchouk ; quant aux Grecs, on se contente de maltraiter leurs popes et d'insulter leur drapeau.

Considérons avec sang-froid cette campagne qui engage très peu d'effets ; elle doit inviter l'Entente à en préparer une autre plus réaliste, dans les Balkans, et à bien connaître ses ennemis. Les Bulgares se sont mis, pour le roi de Prusse, au régime de la vie chère ; mais entre eux et les Prussiens il existait une harmonie préalable, et, s'ils viennent à gémir de ce qui leur arrive, répondons-leur simplement, avec Molière : « Tu l'as voulu, Georges Dandin. »

Louis Bacqué

Hors d'œuvre De l'esprit des lois

Un de nos confrères soutient aujourd'hui un étrange paradoxe : il prétend que nos députés fassent, à l'avenir, des lois claires, écrites en une langue correcte et limpide, intelligibles à tous les assujettis, et comportant une seule interprétation.

Ce serait une fameuse révolution. Je me rappelle être entré un matin à l'école de droit, où un savant professeur dissertait sur trois lignes du Code civil. Au bout d'une heure et demie, il avait déjà trouvé vingt-sept manières différentes de comprendre ce texte. Non satisfait, il annonça que, le mardi suivant, il continuerait son étude...

Et, pendant ce temps-là, dans les divers prétoires de Paris et de province, cinquante-quatre avocats soutenaient cinquante-quatre autres interprétations de ce texte intangible.

L'esprit humain répugne à la clarté. Ce qui est clair n'est pas discutable. Et l'esprit humain est fait pour la discussion.

Dans le domaine métaphysique, nous prendrons par exemple le Kama-Sutra, le plus humoristique des livres sacrés. Son obscurité a fait le succès du bouddhisme, car elle a donné naissance à des tas d'écrits, de schismes, de collèges de brahmanes et de saints hommes qui se gourdiment dans les carrefours en l'honneur de Siva et de ses incarnations.

Dans le domaine économique, admirez le succès de ces fameuses lois établies par les Bastiat et les Pasty, lois qui, au moyen de chiffres, prouvent exactement ce qu'on veut, ou bien le contraire.

Dans le domaine poétique, admirez le succès des Mallarmé et des Paul Fort.

Dans le domaine poétique, admirez le succès de notre communiqué, qu'il faut relire vingt fois avant de savoir s'il y a quelque chose dedans, ou rien du tout... Après quoi, la lecture de nos critiques militaires nous prouve que, malgré nos efforts, nous n'y avons absolument rien compris.

Il faut que les lois restent obscures. D'abord parce que chacun doit y trouver la défense de ses intérêts, lesquels sont opposés aux intérêts d'autrui.

Et puis, parce qu'il est écrit : « Il y aura toujours des juges et des huissiers parmi vous. Et, chez les avocats qui veulent être ministres, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. »

ZETTE

Encore des économies

Au moment où il est question de changer l'heure légale pour faire des économies de combustible, M. Honorat ferait avec profit une petite promenade matinale, entre 5 heures 30 et 6 heures du matin, dans certaines rues du XVI^e arrondissement (rue des Belles-Feuilles, rue Spontini, rue de la Faisanderie, boulevard Flandrin).

Il pourrait constater que, sur ces voies, les becs de gaz, allumés en plein jour, brûlent sans aucun profit pour personne.

Par compensation, si la nouvelle heure légale est adoptée, on éteindra administrativement l'électricité dans les quartiers les plus fréquentés à 3 heures du matin, sous prétexte que le soleil est déjà levé à la montre de M. Honorat.

Depuis trois semaines, la rue Laffitte est occupée par une nuée de terrassiers qui y creusent des tranchées. Il s'agit de substituer aux pavés anciens le moderne bitume.

On ne saurait trop embellir Paris.

Mais il se trouve, comme par hasard, que la rue choisie pour bénéficier de tout le confort moderne est précisément celle qui doit être de nouveau chambardée et complètement refaite lors du prochain prolongement du boulevard Haussmann.

Permissions agricoles

Un caporal-fourrier qui signe modestement « Un petit-fils du père Plume », nous énumère les gribouillages exigés pour l'obtention d'une permission agricole :

- 1° Le postulant demande un certificat à la mairie de sa commune ;
- 2° Le maire établit le certificat et l'envoie à l'intéressé ;
- 3° L'intéressé remet au fourrier le certificat qui n'aura de valeur qu'après approbation de la gendarmerie ;
- 4° Le bureau du détachement ordonne à la gendarmerie d'enquêter sur la sincérité du certificat (si le certificat est mensonger, le maire n'est pas inquiété, mais le postulant récolte huit jours de prison) ;
- 5° La gendarmerie répond qu'après enquête le certificat est sincère ;
- 6° Le bureau du détachement avise la compagnie, par voie du rapport, que la demande de permission est justifiée ;
- 7° Le fourrier établit le titre de permission qui part au bureau du détachement avec le visa du commandant de compagnie et du médecin-major ;
- 8° Le lendemain, le titre revient revêtu de la signature du commandant, et le fourrier est autorisé à l'inscrire sur le « cahier des permissions », puis sur la « situation-rapport » ;
- 9° La « mutation » est alors portée

sur la « situation administrative » et sur le « registre de comptabilité », 1^{re} partie ;

10° Et 11° A l'expiration de la permission, la « mutation » est de nouveau portée sur tous les registres dont il vient d'être question ;

12° Le permissionnaire rentrant remet son titre, qui est joint à la « situation administrative » du jour ; ce titre a dû être visé par la gendarmerie et par le bureau de la place ;

13° Le fourrier relève l'historique détaillé de la permission sur l'« état des permissions individuelles », qui doit être fourni au bureau du dépôt chaque semaine... probablement en vue d'un volume qui sera publié à la fin de la guerre par le ministère de l'Agriculture...

... « Et j'en oublie certainement », conclut modestement notre correspondant.

Pour les mutilés

À la station du métro Saint-Michel, il y a une centaine de marches à descendre.

Pour la montée, les voyageurs ont l'ascenseur qui, en vertu du règlement, redescend à vide.

Ne pourrait-on autoriser exceptionnellement les mutilés à utiliser l'ascenseur pour parvenir aux quais de la station ?

Il est pénible de voir les nombreux infirmes de la guerre se traîner le long des escaliers, d'ailleurs assez raides et fort dangereux, qui conduisent aux quais.

La Compagnie du Métro aurait l'occasion de rendre un service appréciable à ceux qui, jadis, n'ont eu besoin de l'aide de personne pour escalader le « parapet ».

L'Institut prophylactique

M. Justin Godart a inauguré hier matin, 60, boulevard Arago, le premier dispensaire ouvert par l'Institut prophylactique qui s'est fondé le 12 mars dernier en vue d'enrayer les progrès de la lèpre.

Ce dispensaire n'est que le premier d'une série ; prochainement, il en sera ouvert un autre, rue Ordener, et déjà il en fonctionne un à Nanterre, pour la population civile et militaire de cette partie de la banlieue.

Quand M. Justin Godart est arrivé boulevard Arago, l'établissement était en plein fonctionnement et le sous-secrétaire d'Etat a félicité les fondateurs d'avoir déjà réuni un nombre de malades aussi élevé. Le contraire eût pourtant mieux valu.

A L'HOTEL-DE-VILLE

La séance

A l'ouverture de la séance d'hier, M. Mithouard adresse à la mémoire de M. Auffray, ancien membre du Conseil municipal, décédé, l'hommage ému du Conseil, ainsi que l'expression des vives condoléances de l'assemblée pour sa famille.

Sur la demande de M. Levée, la quatrième commission examinera une proposition qu'il a faite, tendant à donner à une rue de Paris le nom du colonel Driant.

Hommage à la Garde républicaine

Au nom de la deuxième commission, M. Merlin rapporte la proposition qu'il avait déposée au mois de décembre dernier, relative à la sépulture des officiers et soldats de la garde républicaine tués à l'ennemi. Cent seize ont été tués, cent vingt-six ont été blessés, douze ont été décorés de la Légion d'honneur, trente-sept de la médaille militaire, deux cent treize ont été cités à l'ordre du jour.

En conséquence, le Conseil vote la motion suivante :

« La Ville de Paris adresse aux soldats de la légion de la garde républicaine le témoignage de son admiration pour la brillante conduite de la légion, depuis l'ouverture des hostilités, et notamment à ceux d'entre eux qui sont allés au front participer à la défense de la patrie. Elle adresse un souvenir ému aux cent six braves morts au champ d'honneur et fait des vœux pour le prochain rétablissement des cent vingt-trois blessés. »

La question de la sépulture et de la concession fera l'objet d'un rapport d'ensemble.

La prochaine séance aura lieu le vendredi 14 avril.

Les plaintes et réclamations des restaurateurs et limonadiers

Le groupe du petit commerce a eu hier la visite des délégués de l'alimentation, cafetiers et restaurateurs.

Ceux-ci demandent qu'il leur soit fait remise d'une partie des taxes dont ils sont frappés pour avoir le droit d'installer des terrasses sur les trottoirs.

Ils invoquent à l'appui de leurs réclamations deux préjudices :

- 1° Celui que leur cause la fermeture à dix heures et demie qui leur est imposée et qui limite le temps pendant lequel ils peuvent servir leurs clients ;
- 2° Celui qui, pour eux, résulte de la réduction des emplacements imposée par la Préfecture depuis les hostilités.

Le groupe du petit commerce a promis d'examiner cette réclamation des limonadiers.

De même, il envisagera la possibilité de satisfaire le désir de certains restaurateurs populaires qui, souffrant de la pénurie de charbon et du prix excessif auquel il est vendu, voudraient être autorisés à acquiescer à des prix raisonnables celui dont la Ville dispose comme reliquat de son stock d'approvisionnement.

Mais le groupe du petit commerce ne croit pas, sur ce dernier point, pouvoir donner satisfaction aux réclamations.

LA MAIN QUI EXEMPTÉ OU LE PROCÈS Laborde, Lombard, Garfouinkel et Cie.

L'équivoque continue

De même que jamais nous ne saurons à qui Lombard dut sa mystérieuse nomination, de même il nous faut renoncer à savoir qui menaça de révoquer le commissaire Dhubert pour avoir mérité de Garfouinkel.

Samedi, ce témoin s'était tu après avoir révélé la menace sans en dire l'auteur. Rappelé hier à la barre, sur interpellations de M^{rs} Albert Crémieux et de M^{rs} Zévàès, le témoin a déclaré :

— C'est Laborde.

Réponse assez invraisemblable, car la corrélation n'apparaît guère entre la colère de Laborde et l'honneur de Garfouinkel. Le commissaire n'aurait-il pas été prié de se taire, et de canaliser les soupçons ?

Mais qui donc a pleins pouvoirs sur les commissaires de police et dispose de leur place et de leur silence ?

Après deux bonnes heures perdues en discussions et délibérations provoquées par le défenseur de l'accusé Saint-Maurice, on entend le médecin-inspecteur Dybowski qui était, en 1915, à la tête du service de santé de la Place de Paris et qu'on a spécialement convoqué pour faire la lumière sur la nomination de Lombard.

Mais, on le sait déjà, notre espoir est aussi vite déçu que conçu.

Nous apprenons par le témoin que, l'hôpital 27 ayant perdu son chef, le docteur Miette, Lombard demanda à le remplacer le 21 mai 1915. Dès le 22, une note de service — exactement la note 2329 — l'investissait de ces hautes fonctions :

M^{rs} Albert Crémieux. — Mais pour l'hôpital 28 y a-t-il eu une lettre de service ?

R. — Non, parce que nous estimons cet hôpital solidaire du 27.

D. — De quoi résultait une telle sollicitude ?

R. — De ce qu'antérieurement le docteur Miette était chef des deux hôpitaux.

Et, malgré les pressantes questions de la défense, le témoin ne démont pas de cette théorie inattendue de la solidarité entre hôpitaux. Il finit par déclarer, d'ailleurs, qu'il est maintenant aux armées, que ces faits sont lointains et qu'il n'en a qu'un vague souvenir. Il n'en est que plus admirable que l'honorable médecin-inspecteur se soit rappelé avec une telle précision le numéro et la date de la lettre de service envoyé à Lombard — le 22 mai 1915, n^o 2329. (Vérification faite, ces chiffres et date sont exacts et de la salle part un murmure d'admiration.)

L'inspecteur Simon, bien que harcelé de questions, ne révèle rien de nouveau si ce n'est que Garfouinkel, pour obtenir ses bonnes grâces, lui offrit des boutons de manchettes et le Nicham-Ittikar. Mais ces boutons, dira l'accusé, étaient sans valeur et nous savons que le Nicham-Ittikar en a moins encore.

L'inspecteur Cayen lui succéda... et il ne reste plus que 197 témoins à entendre.

L'automobiliste par persuasion

Au D.M.A.P. (Dépôt du Matériel Automobile et du Personnel) de Boulogne-sur-Seine, un maréchal des logis amène un jour un brave garçon, tout équipé, tout harnaché, tout armé, qui doit partir pour Versailles et, de là, pour le front.

Un lieutenant désigne au nouvel auxiliaire une 40 HP et lui dit :

— Vous partez sur cette voiture. Allez, filez vite, on vous attend.

— Mais, mon lieutenant, c'est que...

— Pas d'explications. Mettez votre moteur en marche. Qu'est-ce que vous attendez ?

Et le lieutenant tourne les talons.

Une demi-heure plus tard, il revient.

— Comment ! Pas encore parti ? Vous me ferez quatre jours.

— C'est que, mon lieutenant, je ne sais pas conduire.

— M'en fiche... Débrouillez-vous.

— Ça va faire du dégât, mon lieutenant.

— Débrouillez-vous.

Une heure plus tard, le malheureux automobiliste par persuasion n'était pas encore parvenu à « se débrouiller », heureusement pour l'automobile et pour les passants qui seraient entrés en contact avec elle.

On s'arrêta alors à la solution suivante. On mit au volant un chauffeur expérimenté qui conduisit à Versailles la voiture et le « bonhomme ».

Et puis, il les y laissa.

Il est probable qu'à Versailles la scène ci-dessus s'est renouvelée.

— Vous partez sur cette voiture pour le front... Allez, filez vite.

— Mais, mon lieutenant, c'est que...

— M'en fiche, débrouillez-vous.

Nous n'avons pas de renseignements sur la catastrophe qui a pu s'ensuivre.

L'essentiel est qu'au D.M.A.P. de Boulogne on est débarrassé de la voiture et du chauffeur.

Nous rappelons à nos abonnés que tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de 50 centimes, en mandat ou timbres-poste, pour frais de confection d'une nouvelle bande.

"L'Œuvre" Économique

A quoi sert une indemnité de guerre ?

Quand, au mois d'août 1914, le gouvernement allemand lâcha ses hordes sur la France, dans toute la Germanie un immense cri d'allégresse s'éleva. C'était l'acclamation des pillards partant pour la razzia. On allait faire une guerre aisée, rapide. Devant les innombrables légions allemandes, devant les canons monstrueux, la pauvre petite armée française, mal commandée, démunie de vivres et de munitions, ne passerait pas plus qu'un fétu de paille. On passerait par la Champagne, on pillerait les caves, on boirait tout son saoul, on disposerait de tant de bouteilles aux cols dorés ou argentés qu'on pourrait s'amuser à en briser contre les murs ; on prendrait Paris, la ville de la « haute vie », on verrait Montmartre et ce Rouge-Moulin !

Et six semaines plus tard, après cette brillante chevauchée, la guerre serait terminée. Les nobles soldats allemands rentreraient chez eux chargés de butin et de gloire. Ils enfonceraient à leurs femmes, à leurs enfants les dépouilles enlevées aux ennemis et l'empereur imposerait à la France une indemnité de cinquante ou de cent milliards.

Pendant vingt mois l'Allemagne a vécu dans l'espoir de cette fabuleuse indemnité. Toutes les cervelles allemandes ont rêvé de cette pluie d'or qui allait ruisseler sur la Germanie. Chacun espérait bien en recevoir sa bonne part et la déception a dû être singulièrement cruelle quand, à la tribune du Reichstag, on entendit tels députés déclarer qu'il ne fallait pas compter sur les milliards des Français.

A maintes reprises, depuis bientôt deux ans, les journaux allemands jugèrent bon d'entretenir leurs lecteurs des triomphes passés, des petits profits de 1870. Il fallait bien faire prendre patience aux appétits trop aigris, et on y arrivait en détaillant par le menu les distributions d'autrefois.

Lors des négociations de paix, l'Allemagne avait commencé par demander 6 milliards de marks, soit 7.500.000.000 de francs. On discuta puis on finit par s'entendre sur le chiffre de 4.000.000.000 de marks, auxquels il convient d'ajouter les intérêts et impôts de guerre qui s'élevèrent, de l'aveu des Allemands, à 463.990.448 marks, soit en tout environ 5.600.000.000, « somme qui permit à l'époque, dit le journal *Die Glocke*, de faire toutes sortes de bonnes choses, alors qu'aujourd'hui elle ne serait guère qu'une goutte d'eau sur un fer rouge... »

A quoi passèrent donc les milliards extorqués à la France ?

Une partie fut destinée à préparer la prochaine guerre. 120 millions de marks furent mis immédiatement de côté dans le *Juliussturm*, la Tour Julius de la forteresse de Spandau, afin de constituer le « trésor de guerre de l'Empire ». Le plus grand nombre des pièces d'or allemandes en circulation au moment de la déclaration de guerre, et actuellement, cachées soit par les particuliers, soit dans les caves de la Banque d'Empire, ont été frappées grâce aux barres d'or livrées de 1871 à 1873 par la France. 350 millions de marks furent employés à modifier les forteresses le long de la frontière et à construire de nouvelles casernes en Alsace-Lorraine.

90 millions furent remboursés à la Prusse pour son trésor de guerre dépensé au cours de la campagne. 66 millions payèrent la construction de vaisseaux de guerre.

Quand on eut ainsi mis de côté l'argent nécessaire à la réparation de la prochaine razzia, on procéda à une première répartition entre les « ayants droit ».

A tout seigneur tout honneur : Bismarck ne toucha pas d'argent, mais reçut en dotation le « Sachsenwald », domaine d'une valeur de 3 millions de marks (3.750.000 francs).

12 millions (15 millions de francs) furent partagés entre vingt-huit généraux, à titre de gratification. 12 millions furent répartis entre les réservistes et les landwehriens que la mobilisation avait ruinés. 500 millions constituèrent un fonds pour invalides de guerre, organisé par l'Empire. Les intérêts de cette somme devaient aider à soulager les hommes qui, au cours de la campagne, avaient perdu leur santé ou leur capacité de travail. Ces intérêts furent naturellement bien loin de suffire. On mit donc à contribution le capital qui disparut rapidement.

Il avait été prévu en principe que toutes ces indemnités et récompenses n'iraient qu'à des bénéficiaires ayant effectivement pris part aux opérations militaires. Une seule personnalité civile reçut une dotation : ce fut M. Delbrück, alors président de l'office de la chancellerie de l'Empire.

Mais les soldats, les généraux, Bismarck et Delbrück ne furent pas seuls à avoir leur part du gâteau.

12 millions furent distribués aux Allemands qui avaient été contraints de quitter les pays ennemis, perdant ainsi leurs moyens d'existence et leurs propriétés.

17 millions dédommagèrent la navigation allemande des pertes qu'elle avait subies du fait de l'arrêt du commerce et de la navigation maritime.

116 millions furent théoriquement attribués aux habitants d'Alsace-Lorraine pour les indemniser des pertes subies pendant l'invasion.

258 millions (soit 322.500.000 francs) servirent à rembourser à la Compagnie française des chemins de fer de l'Est la valeur des voies ferrées d'Alsace-Lorraine.

38 millions furent aussitôt employés à l'amélioration de ce réseau racheté.

C'est grâce encore à l'argent français que fut entreprise l'énorme et prétentieuse bâtisse qui abrite aujourd'hui le Reichstag et le Bundesrath.

24 millions servirent de première mise de fonds pour cette construction qui ne fut commencée d'ailleurs que quatorze ans plus tard et terminée après dix années de travail.

Enfin, en 1873, eut lieu la réforme du change. On émit une monnaie d'Empire monométallique et l'on créa une monnaie d'or. On dépensa pour cela deux milliards.

Ce qui restait fut réparti entre les différents Etats confédérés qui, bien entendu, tinrent à avoir, eux aussi, leur part.

On se souvient que le premier crédit demandé en 1914 au Reichstag pour l'entrée en campagne fut de 5 milliards de marks, c'est-à-dire plus considérable que le montant de l'indemnité de guerre de 1870. Nos ennemis, dans l'espoir de faire sauter la banque, jetaient sur le tapis plus que le total de leurs gains.

Ils commencent à comprendre qu'ils auraient mieux fait de ne plus s'approcher de la table de jeu. Guillaume II aurait bien dû... « faire Charlemagne ».

André Faure

LA Question des loyers

LE NOUVEAU RAPPORT IGNAZ

Aujourd'hui reprendra la discussion de la loi qui doit régler les rapports entre propriétaires et locataires. On ne pourra prétendre qu'elle fut faite à la légère et en tout hâte. Il est vrai que la question qu'elle résout est, au point de vue économique, la plus grosse de conséquences. Il ne suffit pas, pour le faire, de dire que les propriétaires sont des vautours et les locataires des agneaux tendus. Tout le futur système fiscal repose sur une solution judicieuse de ce problème compliqué.

L'accord s'est fait entre le gouvernement et la commission et voici les modifications apportées au projet dont les premiers textes votés demeurent intacts.

Les exonérations accordées aux locataires

L'article 12 qui les prévoit stipule désormais qu'elles ne seront totales qu'à titre exceptionnel et qu'il sera tenu compte pour les accorder de l'ensemble des revenus des locataires. Cette disposition s'applique aux mobilisés comme aux autres.

Seuls les « petits loyers » bénéficieront de plein droit d'une exonération totale pendant toute la durée de la guerre et les six mois qui la suivront. Ces « petits loyers » ont un taux inférieur à celui qu'ont prévu jusqu'ici les décrets de moratorium. En voici le détail :

1° A Paris, dans le département de la Seine et dans les communes de Sèvres, Meudon et Saint-Cloud en Seine-et-Oise :

Locaux d'un loyer inférieur ou égal à 400 francs, si le locataire est célibataire ; à 500 francs, s'il est marié sans enfant ; à 600 francs, s'il a une ou plusieurs personnes à sa charge, conformément aux articles 12 et 13 de la loi du 15 juillet 1914 ;

2° Dans les communes de 100.000 habitants et au-dessus :

Le taux d'un loyer inférieur ou égal à 200 francs, si le locataire est célibataire ; à 250 francs, s'il est marié sans enfant ; à 300 francs, s'il a une ou plusieurs personnes à sa charge ;

3° Dans les communes de 30.000 à 100.000 habitants :

Locaux d'un loyer inférieur ou égal à 100 francs, si le locataire est célibataire ; à 150 francs, s'il est marié sans enfant ; à 200 francs, s'il a une ou plusieurs personnes à sa charge ;

4° Dans les autres communes :

Locaux d'un loyer inférieur ou égal à 60 francs, si le locataire est célibataire ; à 80 francs, s'il est marié sans enfant ; à 100 francs, s'il a une ou plusieurs personnes à sa charge.

Il reste précisé que les locataires qui ont régulièrement payé leur terme pendant la guerre auront, comme tous autres, droit aux exonérations. Cette précision était indispensable, nombre de locataires s'abstenant de payer leurs termes, bien qu'ils le puissent, par la seule crainte de se voir refuser plus tard le bénéfice de la loi. Il faudrait, pour compléter l'effet de la disposition, un indispensable corollaire : c'est que toutes sommes dont le locataire sera reconnu débiteur portent intérêt du jour de l'é-

chéance. Si, déjà, les décrets avaient fixé cette règle, comme ils l'ont fait pour tous les autres moralistes, bien des loyers seraient payés à l'heure actuelle et... bien des impôts aussi.

C'est au locataire à demander l'exonération devant la commission arbitrale et à en justifier la légitimité. Pour les « petits loyers », exonérés du droit, le propriétaire sera admis à prouver que son locataire est en état de le payer en tout ou en partie.

Les compensations accordées aux propriétaires

Pour éviter de trop nombreux procès au sujet des petits loyers, la loi accorde aux propriétaires le paiement par l'Etat d'un cinquième des petits loyers impayés, à la double condition que le propriétaire :

1° Ne conteste pas en justice l'exonération totale et donne des loyers quittances définitives ;

2° S'engage à conserver les locataires exonérés pendant un délai égal à celui de la guerre augmenté de six mois. (Pendant ce bail forcé, le droit commun reprendrait son empire et, à défaut de paiement régulier, le locataire pourrait être expulsé.)

Un autre cinquième serait versé au propriétaire par le département. Mais ce n'est une obligation que pour les départements de la Seine et de Seine-et-Oise (dans les trois communes de Sèvres, Meudon et Saint-Cloud). C'est une faculté pour les autres départements. Cette différence est une compensation à la situation faite jusqu'ici aux propriétaires parisiens empêchés par les décrets, et, dans tous les cas, de poursuivre le paiement de tous loyers inférieurs à 600 francs.

En dehors de cette indemnité de réquisition, les propriétaires, à la suite d'une convention passée entre l'Etat et le Crédit Foncier, pourront emprunter des sommes atteignant 50 0/0 de leurs loyers impayés et remboursables par amortissement en 35 annuités. Les petits propriétaires — ceux dont le revenu immobilier, calculé comme pour l'impôt sur le revenu, ne dépasse pas 5.000 francs — n'auront pas à payer ces annuités.

Des facilités de trésorerie et des réductions d'impôt foncier proportionnelles à la perte de loyers seront en outre accordées aux propriétaires autres que les petits. Ces derniers seront, en effet, presque totalement indemnisés puisqu'ils recevront, d'une part, deux cinquièmes, d'autre part la moitié du surplus, soit encore un cinquième et demi : c'est, au total, 70 0/0 de leurs loyers impayés qui leur seront versés.

Nul ne trouvera son compte à ce nouveau projet — comme d'ailleurs à l'ancien — les locataires trouvant abusif de payer quoi que ce soit, et les propriétaires de perdre un centime.

Il faut reconnaître cependant que les mesures proposées au Parlement sont légitimes et sages. Elles éviteront aux locataires une charge écrasante et aux propriétaires une perte ruineuse. Elles conjureront surtout la crise immobilière qui serait, après la paix, un des plus sérieux obstacles à la reprise des affaires et une cause certaine de hausse des loyers.

Albert Drauzy

NÉCROLOGIE

On annonce la mort de Mme Durand de Villers, survenue à la Villa Ombrosa, Caluire (Rhône). Elle était la femme du général Durand de Villers, commandeur de la Légion d'honneur, la mère du sous-lieutenant d'infanterie R. de Villers, du sous-lieutenant de spahis marocains G. de Villers, du capitaine de tirailleurs algériens A. de Villers, chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la croix de guerre, et la belle-mère du capitaine de dragons M. de Vésian, décoré de la croix de guerre, et du maréchal des logis détaché à l'armée anglaise V. Brinquant.

L'« Œuvre » militaire

LES INFIRMIÈRES MILITAIRES

Il est une fraction du service de santé qui — comme toutes les autres, d'ailleurs — a rempli excellemment son devoir depuis le commencement de cette guerre : c'est le corps des infirmières professionnelles des hôpitaux militaires. Elles ont prodigué aux blessés et aux malades un dévouement inlassable. Elles ont une compétence technique garantie par une sélection rigoureuse, par un concours d'entrée sévère, et par une longue pratique se chiffrant souvent par quinze et vingt ans de service. Elles remplissent sans rechigner les besognes les plus dures, les plus humbles ; on les affecte souvent aux contagieux, aux fiévreux, aux lazarets, où elles reconfortent les soldats, sans se lasser, de leurs soins et de leur sourire. Or, elles trouvent qu'on les récompense et qu'on les remercie bien mal, les infirmières militaires professionnelles. Et vraiment elle n'ont pas tort. Jugez-en.

Voulant augmenter le personnel réglementaire des hôpitaux, on a créé, par une instruction du 8 mars 1916, un corps spécial d'infirmières auxiliaires, choisies parmi des jeunes femmes ayant les connaissances techniques nécessaires pour coopérer utilement au service hospitalier. Elles seront assimilées aux infirmières professionnelles. Bornée là, cette mesure serait tout à fait normale. Mais où elle cesse de l'être, c'est dans le traitement anormalement privilégié qu'on leur accorde, par rapport aux infirmières de carrière.

Celles-ci, en effet, qui débutent comme stagiaires à 800 francs, peuvent, après douze années de service, et après avoir toujours avancé au choix, percevoir la solde de 1.354 francs ; à l'ancienneté, il leur faut seize ans de service pour prétendre à cette maigre solde. Or, les nouvelles infirmières auxiliaires peuvent, d'emblée, recevoir la solde de 1.354 francs, l'instruction ayant prévu les soldes de 800 francs, 1.042 francs ou 1.354 francs à allouer suivant leurs capacités. Il y a là une différence de traitement injustifiée.

Les infirmières de carrière demandent, ou qu'on augmente proportionnellement à leurs états de service leur propre solde, ou qu'on diminue celle attribuée aux nouvelles venues ; en un mot, elles réclament une différence de traitement entre leurs dix, quinze ou vingt ans de service et les quelques mois de service des infirmières auxiliaires, si dévouées et si dignes d'encouragement que puissent être ces dernières. Il y a là une réclamation fort juste. Et l'Œuvre croit faire acte d'équité en la transmettant au sous-secrétaire d'Etat.

Mortimer-Mégret

RÉPONSES

Nous prions nos lecteurs de rédiger leurs demandes de renseignements sous la forme la plus brève et la plus précise, en évitant tous détails inutiles. Les résumer en quelques lignes si possible.

G. Langat. — L'allocation n'est faite que pour les personnes nécessiteuses. Si vos demi-appointements donnent à votre femme des moyens d'existence suffisants, elle n'y a pas droit.

J. T. — Généralement comme infirmières, mais ce n'est pas un droit. Vous trouverez la circulaire dans la collection méthodique du *Bulletin officiel*. Chez Lavauzelle.

Mimosa, classe 1902. — Oui. Faites une demande au général commandant votre subdivision, par la voie hiérarchique.

D. P. — Non, les femmes de grades à solde mensuelle n'y ont pas droit. 2° Non, toutes les femmes de sous-officiers à solde mensuelle.

3634 E. B. — Vous pouvez demander une avance au ministère de la guerre par l'intermédiaire au général commandant la subdivision.

FEUILLETON DE L'« ŒUVRE » du mardi 11 avril 1916

Les Mystères de Corneville

L'ESPION MALGRÉ LUI

Roman inédit

PAR JEAN DRAULT

PREMIÈRE PARTIE

LES SECRETS DU DEUXIÈME BUREAU

VI

FREDA WALKENITZ, CUISINIÈRE SYMBOLIQUE

Ayant atteint le bout de la chambre, le livard s'apprêtait à en ouvrir la porte, quand le second sabot de son ennemie lui arriva dans le dos, à toute volée. La dame avait rectifié son tir.

— Ach ! Freda ! clama le malheureux, ainsi atteint. Kamerad ! Kamerad ! Ich bitte um Vergebung !

— Nein ! répondit féroce cette Walkyrie déchainée.

Alors, affolé, l'homme se replia, ouvrit la porte et fila. La femme se jeta sur ses

traces, courant sur ses bas. M. Puttkamer les avait semoncés tous deux avec la dernière violence, mais en se tenant hors de la ligne de tir. Ni l'homme ni la femme ne firent attention à lui. Il en parut très vexé. Partout où il passait, les internés saluaient respectueusement en lui, avec cet amour de la hiérarchie que tout Allemand apporte avec lui en venant au monde. Monsieur le Président de la commission administrative.

C'est Freda Walkenitz ! dit-il. Vous a-t-elle fait mal ?

— Avec son architecture saucissonnière, oui ! Avec son sabot, moins !

Puttkamer faisait déjà son enquête. La cuisinière, après avoir servi le *kartoffelsauerkrautwurstbrüh*, avait appris que son mari, — lequel faisait le valet de chambre chez les dentistes, quand il ne pouvait pas le faire chez nos généraux — avait passé deux heures chez la tante Dorothee, femelle originaire de Budapest et qui était internée avec six de ses nièces, dont l'une, nous l'avons dit, était négresse.

Et M. Puttkamer, son enquête terminée, déclarait :

— Ça ne peut pas durer ! nous allons soumettre à M. le commissaire une ordonnance de police des meurs sur le modèle de celle de Karlsruhe. C'est ce qui s'est fait de mieux dans ce genre. C'est le principe des cartes de beurre et de graisse appliqué à d'autres besoins, même dans les temps de paix. Autrement, voyez ce qui se produit ! Ce valet de chambre, homme marié à notre Freda symbolique, s'est mis à la solde de

cette Dorothee, drainant pour elle une clientèle énorme, distribuant des prospectus dans le camp, moyennant un tant pour cent sur les affaires, et se mettant en habit pour ouvrir la porte aux visiteurs !

— Comme chez mon dentiste !.. Freda n'est pas contente, quoi !.. Un métier pareil !

— Si encore il avait rapporté l'argent ! Mais il le buvait ! Nous allons réglementer ce commerce, organiser et ordonner cette rue d'amateurs inconsiderés !

Il nota d'un crayon impérieux, quelques observations sur son carnet, et sortit, salué par les habitants de cette chambre où se trouvait, entre autres curiosités, un sculpteur autrichien qui terminait un buste de François-Joseph. Sur la planche à bagages, au-dessus de son lit, à côté de sa valise, trois petits bustes de Poincaré s'alignaient. L'intéressé avait une commande de deux cents de ces bustes pour des mairies, des écoles et des bibliothèques de banlieue, quand la guerre éclata. Un sculpteur français aurait volontiers exécuté cette commande. Mais on ne la lui fit pas. Le fonctionnaire des Beaux-Arts chargé de l'achat des bustes officiels était de Budapest et naturalisé seulement depuis deux ans. Il ne connaissait aucun sculpteur français, au lieu qu'il avait joué, tout enfant, avec le sculpteur interné au camp de Corneville. Pouvait-on lui faire un crime d'être resté fidèle à ses souvenirs d'enfance ? La naturalisation n'abolit pas la mémoire ! Trois

Poincaré seulement avaient été achevés par l'interné. Si la guerre tournait bien pour les Français, il attaquerait le quatrième. Mais comme il avait des tuyaux sur l'affaire de Charleroi, il s'attela à une série de bustes de son Empereur. Qui sait si des mairies de France n'en auraient pas besoin ? Guillaume n'annexerait pas tout et il laisserait bien à François-Joseph quelques territoires français qui, devenus autrichiens, auraient besoin, dans leurs édifices publics de l'auguste image du « brillant second ».

Dans une chambre voisine, une odeur d'iodoforme frappa désagréablement l'odorat de M. Perrussel dont le cœur n'était pas encore bien solide. Un accordéon ajoutait à cette atmosphère malsaine en gémissant l'air de *Komm ! Karoline !* naturalisé à Paris par Sulbae sous le titre de *Viens ! Poupoule !* sur des paroles infiniment spirituelles.

Une voix rauque clama un commandement militaire. Elle émanait d'un *Unteroffizier* établi marchand de jouets dans la rue de Rivoli et qui n'avait pas eu le temps de rejoindre le 22^e wurtembergeois. Chaque fois que Herr Puttkamer visitait cette chambre, le marchand de jouets joignait les talons, rejetait le corps en arrière, effaçait ses fortes épaules, et hurlait l'équivalent de : *A vos rangs ! Fixe !* Il avait retrouvé une caserne et la manière d'utiliser ses aptitudes.

Tous les internés, hommes et femmes, se plaçaient aussitôt au pied de leur lit et gardaient l'immobilité prescrite par

le règlement du service intérieur de 1910 édité à Leipzig.

Herr Puttkamer aimait bien traverser cette chambre-là.

L'accordéon s'était tu. Un enfant qui piaulait irrespectueusement avait été giflé par sa mère.

Dans un des lits, un homme était couché, la tête entourée de compresses. Puttkamer alla droit au joueur d'accordéon et lui dit :

— Vous êtes ici ? Vous aviez obtenu un permis de séjour et deviez retourner à Paris ce matin !

— *Ja ! Herr President !* Mais j'ai renoncé à ce voyage dès que j'ai vu en quel état Helmgig nous revenait.

Il montra l'homme alité qui se dressa sur son séant, enleva ses compresses, et montra un nez tuméfié, un œil au beurre noir et un crâne bossué comme une mappemonde en relief.

— Qui vous a mis dans cet inconcevable état, cher Helmgig ? demanda Puttkamer.

— Mes voisins de la Bouloistrasse. Ils m'ont reconnu, avant-hier matin, comme j'ouvrais ma boutique de salaisons fermée depuis la mobilisation... Ils me sont tombés dessus... Ma boutique est refermée. Le commissaire m'a rapatrié ici...
— C'était un peu tôt !... considéra Puttkamer. Pourquoi tant se presser ? Notre kaiser sera à Paris dans quinze jours et appellera à lui tous ses enfants ! Nos fers tomberont à sa voix généreuse !

(La suite à demain.)

DERNIÈRES NOUVELLES

Les idées qui passent.

La journée

« A l'ouest de la Meuse, les Allemands ont un peu avancé à la cote 295. Nous avons progressé au sud de Douaumont. Les libéraux espagnols gagnent des sièges. L'Allemagne installe un service secret en Hollande. Mauvais signe. On affirme que le comte Tisza démissionnerait. Une Grecque reçoit la croix de guerre. Ce n'est pas une parente de M. Gouraris. Un comité parlementaire du commerce s'est formé en Italie. En raison de la crue du Tigre, disent-ils, les Turcs ont évacué des tranchées. »

La guerre sous-marine

Les derniers torpillages

Londres, 10 avril. — Le Lloyd annonce que les vapeurs suivants ont été coulés : Le *Silksworth-Hall*, de 4.777 tonnes. Le capitaine et trente hommes ont été débarqués. Trois hommes manquent. Le *Glenatmond*, de 2.288 tonnes. Les vingt-sept hommes de l'équipage ont été recueillis par un patrouilleur et amenés à Brest. Le vapeur *Eastern-City* aurait été coulé. Le bâtiment ne possédait aucun armement. Malte, 10 avril. — Le vapeur anglais *Yonne* (?) a été torpillé sans avertissement. Quarante hommes de l'équipage ont été recueillis par un autre vapeur. Le bâtiment n'était pas armé. Le vapeur norvégien *Sjolvot* a été torpillé sans avertissement par un sous-marin allemand. L'équipage est sauvé.

Le torpillage du « Caledonia »

Marseille, 10 avril. — Les survivants du vapeur danois *Caledonia*, coulé en Méditerranée, rapportent que, soudainement, un sous-marin autrichien se montra à la surface des flots. Le commandant du sous-marin, malgré les couleurs danoises qui flottaient sur le navire, donna au commandant du *Caledonia* l'ordre de quitter le bord avec son équipage. Une demi-heure fut accordée. Tous les hommes de l'équipage, et le capitaine, au nombre de vingt-deux, prirent place dans les embarcations du bord. Quelques instants après, pendant qu'ils gagnaient le large, ils entendirent une forte explosion, à la suite de laquelle ils virent disparaître le *Caledonia*. C'est dans le courant de la nuit que les naufragés furent aperçus par un vapeur anglais qui se dirigea vers eux et les prit à son bord, où les meilleurs soins leur furent donnés.

Au large de Marseille, ce vapeur remit les survivants à un petit vapeur du service du port, où ils furent débarqués ce matin.

Un vapeur espagnol coulé

Saint-Jean-de-Luz, 10 avril. (De notre correspondant particulier.) — Le vapeur espagnol *Sanluterino*, allant à Liverpool, a coulé. Quatre matelots ont été noyés. Le capitaine et le reste de l'équipage ont été sauvés par le vapeur suédois *Atalanta* et ramenés à Saint-Jean-de-Luz.

Les droits des neutres

Que va faire M. Wilson ?

Washington, 10 avril. — Les décisions prises à la réunion du cabinet restent encore secrètes. On suppose que, si la réponse de l'Allemagne est jugée insuffisante, le président exigera une réparation et la cessation des pratiques illégales de la guerre sous-marine, sous peine de rupture immédiate des relations diplomatiques. Le président exposera vraisemblablement au Congrès la situation, afin d'établir que la responsabilité de la rupture éventuelle des relations diplomatiques incombera à l'Allemagne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le camp de Wittenberg

Londres, 10 avril. — Au cours de la séance, un député ayant demandé quelles mesures le gouvernement compte prendre pour porter à la connaissance des neutres le régime brutal et les traitements inhumains dont les prisonniers anglais du camp de Wittenberg sont l'objet, M. Tennant, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, répondit que le gouvernement va publier, sous la forme d'une brochure parlementaire, un rapport qui sera adressé à tous les pays neutres et qui révélera au monde civilisé jusqu'où peut aller la lâcheté et la brutalité allemandes.

« Nous protégeons la Belgique », a dit le chancelier

Amsterdam, 10 avril. — On mande de Bruxelles que MM. Truvels et Ochetoux, respectivement professeur et directeur du collège Saint-Louis à Bruxelles, ont été arrêtés pour avoir aidé de jeunes Belges à rejoindre l'armée.

La Roumanie réfléchit

Bucarest, 10 avril. — M. Filipesco est arrivé ce soir à Bucarest, venant directement du front russe de Bukovine.

Bucarest, 10 avril. — A la séance de la Chambre, la discussion du budget continue.

M. Take Jonesco, chef du parti conservateur démocrate, déclare renoncer à la discussion, tous les efforts, dit-il, devant tendre à assurer les moyens d'effectuer la réalisation de l'idéal roumain par la satisfaction des aspirations légitimes du pays.

Bucarest, 10 avril. — Le Parlement roumain prolonge sa session jusqu'au 14 avril, en vue du vote du budget déposé aujourd'hui et de celui des projets de loi contre les spéculateurs et pour les approvisionnements alimentaires.

Bucarest, 10 avril. — La commission centrale d'importation déploie une grande activité en vue d'assurer des approvisionnements de matières premières à l'industrie et de marchandises au commerce.

Des commissions spéciales ont été envoyées en Russie, en Suisse et en Hollande.

Bucarest, 10 avril. — Le bureau britannique d'achat de 80.000 wagons de blé a obtenu des autorités compétentes l'autorisation de disposer dans les magasins de chemin de fer jusqu'à concurrence de 30.000 wagons de blé, de toute la place disponible.

Service secret

Londres, 10 avril. — On mande d'Amsterdam au *Daily Chronicle* :

« Le service secret en Hollande s'est développé dangereusement dans ces derniers temps. »

« Il serait sous les ordres du fameux von Papen, l'attaché récemment expédié d'Amérique. »

Communiqué belge

Au cours de la nuit un parti allemand, après être parvenu à s'emparer d'un poste d'écoute belge au sud de Saint-Georges, en a été rejeté immédiatement par une contre-attaque et a laissé neuf cadavres sur le terrain. Pendant la journée, l'artillerie a été assez active, surtout vers Dixmude et au Sud.

Communiqué anglais

La nuit dernière, à Saint-Eloi, nos troupes ont attaqué le cratère de mine qui restait entre les mains des Allemands, et s'y sont établis. Par une nouvelle attaque, elles ont réussi à s'établir dans les tranchées allemandes au sud-ouest de ce cratère. Aujourd'hui, grande activité d'artillerie sur La Boisselle, Angres, Vierstraet, Saint-Eloi et Ypres. Activité de mines sur La Boisselle, Roclincourt et Givenchy.

Communiqué russe

Front occidental

Pétrograd, 10 avril. — On signale un duel d'artillerie et de mousqueterie sur le front de la Dvina.

Dans beaucoup de secteurs allemands, on a cherché à améliorer l'état des tranchées et d'enlever l'eau qui les inondait, mais notre feu a obligé partout l'ennemi à cesser ces travaux. Dans un secteur de la région de la basse Strypa, nous nous sommes emparés d'une tranchée ennemie et nous avons fait des prisonniers.

Front du Caucase

Dans la direction de Baidour, nos troupes, après avoir délogé les Turcs des massifs montagneux, progressent avec succès.

Des tentatives de l'ennemi, déclenchées en contre-attaques, ont été invariablement stériles, et notre feu a causé à l'ennemi des pertes importantes.

Dans la région de Billis, nous avons rejeté l'ennemi dans la région de la vallée de Goinukou, après avoir repoussé plusieurs attaques turques.

Sur le lac d'Ournia, des engagements se sont produits avec des hordes considérables de Kurdes soutenues par l'infanterie régulière turque.

Communiqué italien

Rome, 10 avril. — Sur tout le front, on signale des actions d'artillerie.

Sur le Mezz, dans la nuit du 9 avril, de forts détachements ennemis s'étant approchés de nos lignes, ont lancé de grosses bombes ; les nôtres sont sortis vivement de leurs tranchées et ont repoussé l'adversaire dans un violent corps-à-corps.

La nuit dernière, un de nos dirigeables a volé au-dessus du groupe fortifié de Riva et a bombardé en jetant quarante grenades-torpilles sur les voies de chemin de fer et les bâtiments militaires.

Le résultat de ce bombardement par les projecteurs ennemis a été l'objet d'un feu intense de l'artillerie ; cependant, il est rentré indemne dans nos lignes.

La bataille de Verdun d'après les Allemands

Genève, 10 avril. — Les journaux allemands publient un long article sur les opérations militaires depuis le début de l'année, émanant de source apparemment officielle. Cet article affirme que l'offensive allemande devant Verdun avait principalement pour but de troubler l'offensive générale combinée des Alliés qui doit avoir lieu au printemps contre tous les fronts allemands. Cet article estime, en outre, que ce but a été atteint, forçant les Alliés à la défensive sur le front occidental, obligeant les Russes et les Italiens à soulager le front français par une offensive prématurée.

La *Gazette de Francfort* affirme, en outre, que les Anglais ont été forcés, par l'offensive allemande contre Verdun, d'étendre leurs lignes en France, ce qui prouverait, selon ce journal, que les réserves françaises commencent à s'épuiser. Elle reconnaît que les progrès des Allemands sont minimes, mais elle se rassure en déclarant que la chute de Verdun approche peu à peu.

Le prince de Serbie et les Yougoslaves

Le prince Alexandre de Serbie a reçu, hier soir, à six heures, à l'hôtel Bristol, le Comité yougoslave, composé des représentants des divers pays de l'Autriche-Hongrie, qui lui ont été présentés par leur président, M. Antoine Trumbic, député et chef de la majorité à la Diète dalmate. Le prince héritier avait à ses côtés le colonel Ostoyitch, maréchal de la cour, et le lieutenant-colonel Yourishitch.

M. Trumbic a prononcé un discours dans lequel il a exprimé au prince les sentiments de dévouement et d'affection du Comité yougoslave. Il a dit également combien était grande son admiration pour l'armée serbe et son chef héroïque. Il a parlé ensuite des espoirs des peuples yougoslaves qui, convaincus qu'avec la maison des Habsbourg il n'y a pour eux ni liberté ni avenir, ont la ferme volonté de s'unir avec leurs frères serbes sous la glorieuse dynastie des Karageorgevitch.

Le prince a répondu en ces termes :

« Messieurs,

« Vos paroles me vont droit au cœur, et si Dieu est la fortune des braves, les succès que vous venez de m'exprimer, d'une manière si belle, se réaliseront le plus tôt possible. »

« Ce ne sont plus aujourd'hui des désirs, comme vous me le disiez, mais tout un programme politique. C'est même plus qu'un programme politique ; c'est le but des luttes pour lesquelles des fleuves de sang des fils serbes ont déjà coulé. »

« Messieurs, ce n'est pas possible que de tant de sang précieux ne surgisse la liberté, la liberté pour notre peuple martyr où il se trouve, où qu'il soit, des bords de l'Adriatique au Timok, du Perister jusqu'au Triglav. »

« Mon aïeul a défendu l'idée yougoslave, mon père a embrassé, sur le trône, les idéals pour lesquels il a lutté comme insurrectionnel, le fusil à la main. Dans le fils et le petit-fils, le même sang coule. »

« En avant ! messieurs, avec la parole, avec la plume, avec les armes, pour le même but sublime, pour la liberté de notre race entière et pour son avenir glorieux. »

Les membres du comité se sont retirés enchantés de l'accueil que leur avait fait le prince.

Conférence interparlementaire

Londres, 10 avril. — Un certain nombre de parlementaires français sont arrivés à Londres pour prendre part à une conférence organisée de concert avec des parlementaires anglais. La première séance a eu lieu ce matin.

Lord Bryce présidait les délibérations, qui étaient privées, mais on croit que les sujets discutés ont été : l'avenir commercial des deux nations après la guerre et l'enseignement du français et de l'anglais dans les deux pays respectifs.

Un hommage à Louvain

Rome, 9 avril. — Le recteur de l'Université de Louvain, Mgr Ladeuze, est nommé protonotaire apostolique.

Verdun

On se bat furieusement pour le Mort-Homme et l'héroïsme français ne décroît point. Nos critiques militaires ont une belle confiance qu'ils nous font partager. Le technicien des *Débats* écrit :

Les Allemands n'en sont plus à la prudence du mois dernier, et il est visible qu'ils ont voulu enlever le morceau coûte que coûte. Dans ce cas, on ne regarde plus à la dépense en hommes, la violence devient une économie. Mais, la encore, leurs vagues d'assaut ont été fauchées.

Après la sanglante et infructueuse journée du 7, la journée du 9 marque un effort plus sanglant encore, suivi d'un échec total.

Le lieutenant-colonel Roussel (*Liberté*) abonde en le même sens :

« L'aut-il supposer que ce stérile et coûteux effort sera le dernier ? Assurément non, parce que le kronprinz ne voudra pas rester sur un échec aussi grave. On lui fournira, coûte que coûte, d'autres troupes pour renforcer et remplacer au besoin celles qu'il envoie au carnage avec une si sauvage prodigalité. Mais il ne prendra pas Verdun pour cela. Les collines meusiennes forment une barrière qu'il ne doit pas briser, si répétés et furieux que soient les coups dont il essaie de la frapper. Et peut-être commence-t-il déjà à deviner les conséquences funestes de sa présomptueuse assurance, car des hécatombes comme celles qu'il inflige à son armée ne peuvent pas être indéfinies, sous peine de la ruiner à fond. »

Le rajeunissement des cadres

Deux opinions contradictoires, également intéressantes, celle de M. Capus (*Figaro*) et celle de M. Pierre Mille (*Excelsior*).

Le premier dit :

La question du commandement soulevée à la Chambre dans les termes où elle le fut vendredi dernier n'a excité aucun émoi dans le public, et l'on peut même dire, malgré les abondants commentaires de la presse, elle a passé presque inaperçue. C'est qu'elle n'a été posée sans la précision et l'ampleur nécessaires et qu'à la tribune il faut tout dire ou rien. On ne parle pas à demi-mot devant une assemblée parlementaire et dans des discours qui s'adressent au pays. L'opinion s'est donc, et, à notre avis, fort heureusement, désintéressée de la question.

Et M. Pierre Mille, parlant du renvoi à la commission :

Mais ça n'empêche pas que le public sera un peu étonné de la solution. Le public qui ne connaît rien aux tactiques parlementaires, se dira : « Le projet n'était pas suffisant, soit. Cependant, il constituait un petit progrès. Pourquoi ne pas voter d'abord le petit progrès, quitte à préparer tout le reste le complément de la réforme ? Au lieu de ça, on renvoie à la Commission, ce qui signifie que, pour le moment et pour combien de temps ? — il n'y a rien de fait, et que les choses, toutes les choses dont on se plaint, restent en l'état ! »

L'alcool contre la France

Le bon chroniqueur Georges Maurevert mène campagne contre le poison. Voici un extrait significatif d'une de ses meilleures pages. Représentant l'idée du « vote blanc », c'est-à-dire du suffrage des femmes, émise par Gustave Téry, il ajoute :

Je vous avoue que devant tant de crimes, tant de deuils, tant de ruines, tant de misères, tant de folies provoquées par l'alcoolisme ; devant notre abjection politique et la dépopulation du pays ; devant l'obstination satanique des élus à accentuer notre abaissement qui s'avait encore mardi dernier par les amendements des sieurs Girod et Berry ; — je vous avoue que, devant tout cela, j'en suis arrivé moi aussi, non seulement à admettre sans émoi le vote féminin, mais encore à le désirer comme le plus efficace moyen de salut contre le plus immonde des péris que notre pauvre patrie ait jamais connus !

Et ce ne sont pas les documents qui manquent pour légitimer le suffrage des femmes ! L'expérience est faite, archivée — et elle a toujours donné les meilleurs résultats. Partout où le femme a paru comme électrice ou comme élu, le monstre Alcool a été vaincu. Vaincu en Suède, vaincu en Norvège, vaincu en Finlande, vaincu en Australie, vaincu dans tous les Etats de la Confédération américaine où le vote féminin a été admis !... Les faits sont là, patents, probants, indiscutables, indiscutés...

Le tunnel sous la Manche

On en reparle. On suppute les services qu'il eût rendus aux deux pays si on l'eût creusé avant la guerre. M. Alex. Will, qui s'est depuis de longues années spécialisé dans l'étude du tunnel anglo-français, écrit ceci dans *Paris-Midi* :

Evidemment, nous sommes en pleine guerre. Il faut 3 à 400 millions et trois ans de labeur acharné pour réaliser le tunnel sous-marin.

Mais ne devons-nous pas songer à préparer, par tous les moyens, le relèvement économique de notre pays et nos armées pour sortir vainqueurs encore de l'immense lutte de demain, pour les affaires, pour la vie ?

Je viens de demander à l'homme qui connaît d'autant mieux la question du tunnel sous la Manche qui en fut le principal artisan, en 1880, M. Ludovic Brevet, ingénieur-directeur de l'Usine du tunnel à Sangatte, si vraiment on pouvait reprendre aujourd'hui le vieux projet d'autrefois.

« Pourquoi pas ? m'a-t-il répondu. Comme l'alliance anglo-française facilité désormais la chose !

« Ah ! si le tunnel avait été creusé, quels services n'eût-il pas rendus au cours de cette guerre !

« Ce que j'y ai pensé à mon tunnel, en août 1914, lorsqu'en lieu, à Mons, la première rencontre entre l'armée anglaise et l'armée allemande ! Si les troupes britanniques avaient pu passer sous la Manche, c'est en hordes qu'elles auraient été au-devant des hordes du kaiser et non en trois semaines. Le sort des armes en eût été peut-être bien changé !

« Mais c'est à l'avenir qu'il faut maintenant songer.

« Le tunnel est plus que jamais réalisable. »

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Fêtes de Pâques

A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des voyageurs, valides jusqu'au 13 avril 1916, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 4 mai 1916, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Le gérant : ANTOINE KLEWIDZINSKI.

Imprimerie WELLOFF et ROGEE
16-18, rue Notre-Dame-de-Victoire, Paris.

LA GUERRE MARITIME

Communiqué russe

Pétrograd, 10 avril. — La semaine dernière, près des côtes du Caucase, ont opéré des sous-marins ennemis qui, à maintes reprises, ont attaqué nos vaisseaux et ont tiré sur un de nos petits trawlers, échoué sur des rochers.

Toutes ces attaques ont été vaines, à l'exception de celle dirigée contre le vaisseau-hôpital *Portugal*, sans défense, en vertu des conventions internationales.

Cependant, le gouvernement turc a publié un communiqué officiel relatant le coulage de deux de nos transports chargés de troupes et de munitions de guerre.

Ce communiqué est de pure invention, car, au cours du laps de temps indiqué, ni vaisseau de guerre, ni vaisseau auxiliaire, ni navire de commerce ne furent coulés dans la mer Noire, excepté le *Portugal*.

Nos torpilleurs ont rempli avec un succès complet leurs fonctions de gardiens ; à maintes reprises, ils ont poursuivi des sous-marins ennemis.

Le torpilleur *Stroggi* a réussi à percer un sous-marin ennemi non loin de l'endroit où périt le *Portugal*.

L'Espagne a voté

Madrid, 10 avril. — Madrid a élu trois libéraux, deux socialistes ou conservateurs libéraux, deux républicains, MM. Castroviejo et Morayta, et un socialiste, M. Iglesias. Toutes les candidatures de la coalition monarchique ont triomphé dans la capitale, fait qui ne s'était pas produit depuis onze ans.

D'après les télégrammes reçus par M. Alba, ministre de l'intérieur, les libéraux ont obtenu presque partout la majorité, sauf à Barcelone, où les élections ont été favorables aux régionalistes.

D'après les résultats déjà connus, les libéraux compteront au moins 230 membres à la Chambre. Les élections sénatoriales sont fixées au 23 avril.

LE PRINCE MIRKO A VIENNE

Genève, 10 avril. — Une dépêche officielle de Vienne signale la présence dans cette ville du prince Mirko de Montenegro qui venait de faire un court séjour à Sarajevo.

Hémorroïdes JUBOLITOIRES
SUPPOSITOIRES SCIENTIFIQUES
Antihémorragiques, Calmants et Décongestionnants
Laborat. de PURODONAL, 2, rue de Valenciennes, Paris.
La Boîte 1^{re} 5^{fr.} 50 ; les 4^{tes} 20^{fr.} ; Etranger 1^{re} 6 et 22^{fr.}

Les Spectacles

GYMASE. — 8 h. — Le Rubicon, pièce en 3 actes de M. Edouard Bourdel, avec MM. Gaston Dubosc, Henry Roussel, Mme Madeleine Lely, etc.

Ce soir :

COMEDIE-FRANCAISE. — 8 h. — Le Baiser ; Electro ; L'anglais tel qu'on le parle.

OPERA. — Relâche.

OPERA-COMIQUE. — Relâche.

VAUDEVILLE. — 8 h. 30. — Maciste.

TH. SARAH-BERNHARDT. — Relâche.

GAIETE. — 8 h. 30. — Trois Femmes pour un mari.

PALAIS-ROYAL. — Relâche.

VARIETES. — 8 h. 30. — Le Dindon.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.

TH. REJANE. — Relâche.

THEATRE ANTOINE. — 8 h. 30. — Nono.

ATHENE. — Relâche.

RENAISSANCE. — 8 h. 30. — Une Nuit de Noces.

CAPUCIENS. — Relâche.

NOUVEL-AMBIQUE. — Relâche.

APOLLO. — 8 h. 15. — La Cocarde de Mimi Pinson.

MICHEL. — 8 h. 30. — L'Avion 253, etc.

TRIANGLE-LYRIQUE. — Relâche.

FOLIES-BERGERE. — 8 h. 30. — A la Parisienne !

OLYMPIA. — 8 h. 30. — March et ses lions.

CONCERT MAYOL. — 8 h. 15. — Mayol et sa troupe.

ALHAMBRA. — 8 h. 15. — Attractions.

CLYDE. — Clôture annuelle.

CAPUCIENS. — Relâche.

DEJAZET. — 8 h. 30. — Panachot gendarme.

GRAND-GUIGNOL. — 8 h. 45. — Nuit blanche ; Une rage d'amour ; Le Mosqué ; La Lanterne.

SCALA. — 8 h. 30. — C'est si Mauvais Poilpou.

GAIETE-ROCHEBOURET. — Non ? Si... (revue).

ELDERADO. — A 3 h. et à 8 h. 15. — On en met ! (Drame).

BOITEY-CLAN. — 8 h. 30. — Lycée de jeunes Filles.

EUROPEEN. — 8 h. 30. — La nuit de noces du poulx.

TH. DES DEUX-MASQUES. — Relâche pour répétitions.

LA PIE QUI CHANTE. CASINO DE PARIS et NOUVEAU-CINEMA. — 8 h. 30. Attractions.

Omnia Pathé. — Pendant la bataille. Les Mystères. La godelotte « La Panthère ». Actual. militaires.

Electric Palace, 5, bd des Italiens. — Vues militaires. Charlot ministre par amour. Comique américain.

ARTHRIQUES
Vichy Célestins
aux repas
élimine l'acide urique.

LA PERSONNE qui a trouvé portefeuille ancien militaire, contenant papiers et argent, est priée de rapporter à son propriétaire, concierge de l'Hop. 33, 4, r. Chevreuse, qui remettra bonne récompense.

SPÉCIALEMENT CRÉÉES
POUR LES ENVOIS SUR LE FRONT

petites boîtes picnic
Amieux frères

195 GRAM.
250 GRAM.

PÂTÉS, GALANTINES
& TOUTES VIANDES FROIDES

FLORÉINE
CRÈME DE BEAUTÉ

REND LA PEAU DOUCE
FRAICHE PARFUMÉE

SOLDAT front désireux professeur anglais gratuit, qui consentirait à corriger devoirs de leçon et préparer licence rapidement.